



FC/FC
AGCM0520170000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2017

-:-

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le onze mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY ; Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT, M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAVAND, M. Moncef BEN YAROU, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, Mme Florence LABANDJI, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, Mme Sylvie BERLINE.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Elodie LEMAITRE représentée par Mme Françoise SOURD
Mme Laure HUBERT représentée par Mme Karen CHAFFIN
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL
M. Patrick LANCIA représenté par M. Luc PEYRE
M. Stéphane COLONEAUX représenté par M. Christophe RYSER
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN
M. Abdoulaye BATHILY représenté par M. Pierre COILBAULT

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. Michael MARTIAL
Mme Diane SCEMAMA
Mme Sylvie BERLINE

SECRETAIRE : Mlle Marine RENAVAND

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h44.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(Sortie de Monsieur le Maire)

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Madame HEILBRONN

Le compte administratif est le reflet de la gestion de la commune en termes d'exécution budgétaire. Ne partageant pas les orientations politiques que vous avez traduites dans votre budget, nous voterons contre ce compte administratif.

Nous pourrions nous en tenir là comme explication de vote, mais après avoir lu attentivement la note que vous nous avez transmise, il nous semble important de mettre l'accent sur un certain nombre de points pour ne pas laisser une communication bien huilée occulter des points essentiels pour les finances communales. Vous laissez s'installer des contrevérités.

L'excédent budgétaire qui était une faiblesse jusqu'à l'an passé est devenu une vertu, une preuve de bonne gestion. Au bout de trois ans, il était temps de le reconnaître.

Comme chaque année, en effet, depuis 2005, l'équilibre du budget est assuré par le report du résultat d'années antérieures comme nous avons eu l'occasion de le souligner lors de l'examen du budget prévisionnel 2017. Nous avons également indiqué que loin d'augmenter l'autofinancement pour dégager des marges de manœuvre suffisantes, comme vous l'avez annoncé lors des précédents budgets nous assistons au contraire à une érosion de cet autofinancement d'année en année. Espérons que vous tiendrez la ligne d'augmenter cet autofinancement.

Nous nous étions interrogés l'an dernier sur la qualité des prévisions compte tenu du faible taux d'exécution budgétaire. Il faut dire qu'il était particulièrement faible. Cette fois-ci les taux d'exécution qui nous sont présentés sont largement supérieurs, tous au-dessus de 90 %, des scores quasi staliniens qui sont dus à la méthode de calcul.

Il est heureux qu'après avoir fait plusieurs décisions modificatives, on arrive à la fin de l'année avec des taux d'exécution qui soient aussi bons.

Avec un calcul un peu plus réaliste et plus courant, on arrive à des taux de réalisation sur les dépenses d'investissement de 71 %, ce qui est effectivement bien mieux que les 62 % de l'année dernière mais qui masque des réalités assez contrastées puisqu'on a, à l'intérieur des différents chapitres, des taux d'exécution qui varient entre 13 % pour l'outillage et 95 % pour la construction. Les études ne sont exécutées qu'à hauteur de 22 % et pour ce qui concerne la construction les 95 % sont obtenus avec les dépenses imprévues comme le désamiantage de l'école des Garennes notamment.

Nous souhaitons juste que nous puissions avoir un suivi un peu plus précis des estimations et de leur exécution pour que les prévisions soient plus réalistes.

Concernant les charges de personnel, nous avons confirmation de la forte hausse des personnels non titulaires, + 8.2 %. La hausse contenue de ce poste, + 1.9 % dans un contexte de revalorisation du point d'indice, du glissement vieillesse technicité qui correspond à une augmentation mécanique de la masse salariale, des charges de personnel ne peut donc être obtenue que par une baisse des effectifs des titulaires.

Nous gardons donc notre vigilance, à la fois sur le risque de précarisation des agents et sur la pression qui peut être portée sur eux.

Nous constatons aussi une nouvelle baisse des subventions aux associations, également une baisse des subventions mobilisées. Jusqu'à présent vous avez bénéficié des mobilisations de subventions que vos prédécesseurs avaient arraché avec les dents. On attend avec impatience de voir quelles subventions vous allez pouvoir obtenir.

J'ai pris le pari de vous faire sourire sur le compte administratif. Puisque dans les annexes on a des éléments qu'on n'a pas forcément. Un point qui n'appellera pas d'autres commentaires que de les citer. En termes de formation des élus, les formations suivies par les élus de la majorité concernent la prise de parole en public, le média training, la performance en communication orale, la prise de parole et la gestion des opposants, la présentation de l'action municipale, la promotion et la définition des actions municipales.

Concernant les élus de l'opposition, les formations réalisées concernent le budget, les collectivités territoriales, projet durable et valeurs de la République et la Métropole du Grand Paris.

Madame GEYL

Ce compte administratif 2016 est soumis au vote du conseil ce soir. Il compare des prévisions ou autorisations inscrites au budget en début d'année aux réalisations effectives en dépenses et en recettes qui ont eu lieu au cours de cette même année.

Il correspond de ce fait à l'exécution du budget primitif, à la mise en œuvre concrète des choix et des priorités arrêtées par le Maire et son équipe en début d'année 2016.

Nous ne sommes donc plus en train de débattre des dépenses et recettes à venir, bien au contraire, le compte administratif à travers les comparaisons entre prévisions et réalisations permet de mesurer la qualité et la sincérité des prévisions, qui

évidemment comportent une part d'aléas, mais ne peuvent être totalement divergentes voire déconnectées des réalisations.

La note de synthèse qui accompagne ce compte administratif apporte des explications sur un certain nombre d'écarts observés, et nous remercions les services pour la qualité de ce travail.

Je ne retiendrai que deux ou trois points que nous avons relevés dans ce rapport ou dans le compte, pour étayer notre position qui reste évidemment identique à celle adoptée lors du BP.

En fonctionnement, le chapitre 011 traduit certainement des efforts de gestion comme il est souligné dans la note (- 1 550 000 €), mais les achats de prestations relatifs aux rythmes scolaires (cpte 6042) semblent avoir été quelque peu surévalués pour accuser un écart de - 510 000 €.

Or dans le même temps, côté recettes, le compte « 70 produits des services » qui représente la participation des familles, affiche lui un montant de recettes (1 592 000 €) en augmentation par rapport à la prévision pour les activités périscolaires, ce qui signifie que l'effort financier est totalement porté par les familles.

Le compte 604 comporte 3 300 000 € de prestations et le compte 611 comporte lui aussi 800 000 € de contrats de prestations. Pourquoi deux comptes différents ?

Le chapitre 012 « charges de personnel » présente un écart de - 1 118 000 € entre prévision et réalisation qui s'explique par des recrutements sur remplacements différés, des vacances de postes, des départs en retraites non remplacés et une diminution drastique des heures supplémentaires qui pénalise les agents les moins qualifiés aux revenus les plus faibles.

Nous ne partageons pas ces choix, nous le redisons ici après l'avoir exprimé et expliqué lors du budget primitif.

Côté investissement, le taux de réalisation sur les investissements c'est-à-dire les travaux engagés par la ville sur son patrimoine, s'établit à 71 % en 2016, ce qui est en progression par rapport à 2015, où le taux de réalisation était vraiment faible : soit 60 % seulement d'autant plus que les modalités de calcul de ce taux sont difficilement compréhensibles.

Cependant, le montant des études en immobilisations incorporelles présente un écart de 632 000 € pour une inscription de 1 018 000 €.

Certains reports sont justifiés mais à quoi correspondent les 310 000 € de crédits annulés ?

Il semble y avoir une inflation d'études, dont nous demandons communication depuis deux ans, et qui ne nous ont jamais été transmises. Nous renouvelons donc cette demande solennellement ce soir, pour que nous puissions porter un regard éclairé sur les dossiers soumis au conseil municipal, notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement, de stationnement, d'espace public et de travaux de toutes sortes.

Nous allons d'ailleurs vous adresser un courrier pour confirmer cette demande de transmission des études réalisées et financées par la ville depuis 2014.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

Madame BERLINE souhaiterait savoir où en est la charte concernant les garanties d'emprunt.

Monsieur AUBERT indique qu'un projet de charte a été élaboré qui devrait pouvoir être présenté au conseil de juin.

Monsieur LESSELINGUE précise qu'en ce qui concerne les associations sportives il y a une légère hausse des subventions d'un peu plus de 1%.

Madame NOWAK indique que le budget alloué aux associations est le même, seule la répartition ayant légèrement évolué au regard des demandes et justificatifs fournis par les associations.

Résultat des votes :

POUR : 29
CONTRE : 9 (Opposition)

3 – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

5 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

(Sortie de Monsieur le Maire)

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

6 – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

7 – RAPPORT D’ACTIVITES RETRACANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (DSU) POUR L’EXERCICE 2016

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Madame HEILBRONN demande quelles seront les pistes envisagées si la commune ne bénéficiait plus de la DSU soit les 323 000 € de dotation.

Monsieur le Maire indique que cette situation serait difficile à gérer et que tous les leviers seraient mobilisés pour compenser cette perte de ressources à l’instar des dispositions mises en œuvre par la majorité depuis 2014 afin d’amortir la baisse drastique des dotations de l’Etat (DGF).

DONT ACTE

8 – EXERCICE BUDGETAIRE 2017 : INDEMNITE DU TRESORIER

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR : 30
CONTRE : 9 (Opposition)

9 – ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE – FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES MONTANT DEFINITIF POUR L’ANNEE 2016

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l’**UNANIMITÉ**

10 – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLE AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Le Conseil approuve à l’**UNANIMITÉ**

11 – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Le Conseil approuve à l’**UNANIMITÉ**

12 – REVALORISATION DES TARIFS DE LA TLPE POUR L’ANNEE 2018

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Le Conseil approuve à l’**UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire indique que la délibération concernant la gare L'Haÿ trois communes : cession foncière au profit de la société du Grand Paris est reportée au prochain conseil municipal en l'absence de la réception par la Ville de l'avis des domaines actualisé.

Madame HEILBRONN précise que cette délibération a été présentée en conseil municipal sans être passée en commission et demande à ce que les documents soient bien annexés à la délibération.

13 – ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN : CREATION D'UN TARIF EXCEPTIONNEL

Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK

Madame HEILBRONN demande quels sont les spectacles exceptionnels visés.

Madame NOWAK indique qu'il s'agit de spectacles représentés par des têtes d'affiches. L'idée est d'attirer une population qui ne fréquente pas aujourd'hui l'auditorium, les jeunes actifs, en créant un produit d'appel.

Monsieur COLONEAUX demande s'il est possible d'avoir un retour de ce nouveau dispositif d'ici un ou deux ans.

Madame HEILBRONN propose qu'il y ait un tarif réduit à 18 € pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se payer ce type de spectacle, ce qui permettrait aussi d'attirer un autre public à l'auditorium.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

14 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION JOUVENCE

Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK

Madame GEYL demande concernant les voyages s'il y a une aide pour les personnes ayant de faibles revenus.

Madame NOWAK indique qu'il n'y a qu'un seul tarif.

Résultat des votes :

POUR : 38
NPPV : 1 (D. Aubert)

15 – COMPETENCE DECHETS SAUVAGES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC GRAND ORLY SEINE BIEVRE

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Madame HEILBRONN demande si les noms des agents peuvent être supprimés. Monsieur le Maire indique que le T12 demande cette identification dans la présente convention.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

A 22h03, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile de France